

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 20 juin 2022
N° CD-2022-3-7-1
N° applicatif 3656

7^{ème} Commission
Commission Réseaux et mobilités

Service instructeur
Service tourisme et montagne

Service consulté

CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL ETAT-REGION (CPIER) MASSIF DES VOSGES 2021-2027

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- de proposer l'adoption du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région (CPIER) 2021-2027, outil financier entre Etat et Collectivités du Massif des Vosges, destiné à financer des projets contribuant à l'adaptation du Massif au changement climatique, à la préservation des ressources et de la biodiversité,
- d'autoriser le Président à le signer.

Les contributions de la CeA seront valorisées au travers des projets inscrits dans les politiques territoriales ou les politiques sectorielles : ainsi, aucune enveloppe spécifique complémentaire n'a été réservée dans le budget de la CeA.

La politique Montagne de la CeA s'inscrit dans un modèle de développement durable conciliant emploi et écologie, en s'appuyant sur le potentiel remarquable que représente la richesse du Massif des Vosges.

Les effets du changement climatique et les conséquences économiques et sociales de la crise actuelle affectent profondément l'économie touristique des territoires de montagne qui doit être orientée vers un tourisme durable et responsable.

Ces orientations servent de socle au soutien de la CeA au développement et à l'adaptation des stations de montagne (syndicats mixtes du Haut-Rhin, Champ du Feu), mais également à l'agriculture de montagne (mesures agro-environnementales, développement des filières courtes,...) et à la préservation des richesses naturelles du Massif.

Les conventions interrégionales de massif sont inscrites dans la loi montagne du 8 janvier 1985, qui reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental et paysager. Ces conventions prennent la forme d'un **Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER)**.

Le Contrat de Plan Interrégional Etat Région (CPIER) du Massif des Vosges 2021-2027, avec comme axe central le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles (forêt, eau) constitue l'un des outils de mise en œuvre de la politique montagne de la CeA. Ainsi, les contributions de la CeA seront valorisées au travers des projets inscrits dans les Contrats de Territoires ou les politiques sectorielles (*environnement et agriculture, culture, tourisme, ...*).

L'objectif principal de cette contractualisation est de permettre **la meilleure valorisation possible des atouts des territoires de montagne**. Lorsque cela est possible, les projets valorisent des critères transversaux (respect de l'environnement, qualité/label/certification, emploi/innovation, ...). Le but est **d'intervenir en complément du droit commun pour faire effet de levier**, avec les autres acteurs financiers au contrat que sont notamment l'Etat, les Régions Grand Est, Bourgogne Franche-Comté et les Départements (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Haute-Saône, Territoire de Belfort et Vosges).

1. Convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) 2015-2020

La CIMV 2015-2020 s'articulait autour des axes suivants :

- axe 1 : améliorer l'attractivité des territoires par une amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises ;
- axe 2 : accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues ;
- axe 3 : accompagner l'adaptation au changement climatique ;
- axe 4 : développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale entre régions de montagne.

Cette convention associait l'Etat, les Régions Alsace, Franche-Comté, Lorraine et 7 Départements (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort et Vosges).

Maquette financière basée sur :

- le principe **1 € Etat 1 € Régions 1 € Départements** ;
- une contribution répartie au prorata de la population du massif.

Engagement financier par partenaire :

Le montant total contractualisé était de **46 M€, dont 8,15 M€** pour les deux Départements alsaciens.

- **Etat : 15,3 M€** : 15 M€ au titre du FNADT et 0,3 M€ au titre des fonds attribués par le ministère en charge de l'environnement

• Régions : 15,3 M€

Régions	% population	Enveloppe M€
Lorraine	39,2	6
Alsace	53,2	8,14
Franche-Comté	7,6	1,17

• Départements : 15,3 M€

Départements	% population	Enveloppe M€	
Meurthe et Moselle	2,3	0,36	
Moselle	7,8	1,20	
Vosges	29,1	4,46	
Bas-Rhin	24,1	3,69	8,15
Haut-Rhin	29,1	4,46	
Haute-Saône	4,5	0,69	
Territoire de Belfort	3,1	0,48	

Les contributions des Départements alsaciens ont été valorisées au travers des projets inscrits dans les Contrats de Territoires ou les politiques sectorielles : **ainsi, aucune enveloppe spécifique complémentaire n'a été réservée dans les budgets départementaux.**

Réalisation des engagements financiers :

Dossiers soutenus sur le CPIER 2015-2020	Nombre de dossiers	Montant du soutien €	Coût total des projets €	Taux de réalisation
FNADT (<i>seulement CPIER et non ADM</i>)	377	12 553 564,04	163 134 791,06	82 %
Ensemble des financeurs signataires (<i>Regions, Dépts, FEDER, DREAL</i>)	310	35 204 961,99	156 696 746,20	104 %
Ensemble des financeurs publics (<i>partenaires et autres dotations</i>)	383 (<i>dont dossiers valorisés</i>)	80 225 213,19	189 874 244,17	
Par partenaire				
Région GE (<i>Alsace/Lorraine/ACAL/Grand Est</i>): tous crédits	286	18 038 244,17	166 097 593,49	124 %
Région BFC	56	1 016 816,00	8 609 979,84	
CD 57	11	3 188 120,83	17 193 553,13	265 %
CD 54	10	221 389,00	4 201 242,46	61 %
CD 67	35	1 864 242,90	20 117 119,85	50 %
CD 68	56	4 789 867,48	48 479 950,30	107 %
CD 70	16	540 271,00	6 265 831,59	78 %
CD 88	77	5 333 167,16	62 962 441,93	119 %
CD 90	12	190 804,00	2 144 029,00	40 %

Dossiers significatifs financés par les Départements alsaciens et valorisés via la CIMV 2015-2020 :

Année programmation	Dossiers	Coût total	Subventions	
			CD67	CD68
2015	Réhabilitation Col de la Schlucht	7,14 M€		1 M€
2016	Equipement nautique à LA BROQUE	2,163 M€	720 K€	
2017	ESAT les Tournesols à LIEPVRE	5,173 M€		235,3 K€
2018	Reconversion voie ferrée ROSHEIM / ST. NABOR en voie verte	4,6 M€	244,2 K€	
2019	Liaison éco-ludique à BREITENBACH (67)	670 K€	207 K€	
2020	Réhabilitation de la maison d'accueil station du Markstein	1,5 M€		547,5 K€

2. CPIER 2021-2027

La Préfète coordonnatrice de massif a reçu à l'automne 2020 un mandat de négociation pour le renouvellement du CPIER Massif des Vosges. La procédure nationale prévoit un travail en **deux temps** :

- la signature d'un **accord-cadre entre les Régions et l'Etat** pour le futur CPIER : les deux assemblées régionales Grand Est et Bourgogne Franche-Comté ont validé cet accord fin janvier et début février 2021 ;
- **la signature du CPIER 2021-2027** avec l'ensemble des Conseils départementaux concernés et les autres partenaires (agence de l'eau notamment) ; **une saisine officielle** a été transmise par courrier cosigné par la Préfète de Région et les Président des Régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté (BFC).

• **Etapas**

La rédaction du CPIER a été confiée à un groupe de travail associant les services de la CeA de manière transversale, réuni autour du Commissariat de Massif, dont les travaux se sont déroulés entre mai et juin 2021.

- Procédures environnementales :
 - rédaction du rapport environnemental : constitution du dossier (été 2021) soumis à avis de l'autorité environnementale. Cette dernière n'a pas formulé d'avis.
- Consultations :
 - consultation d'organismes dont le CESER
 - consultation du public du 17 décembre 2021 au 17 janvier 2022
- Validation du schéma par le comité de massif : 22 février 2022
- Délibérations des partenaires : en cours.

- **Un triple positionnement stratégique pour le massif des Vosges**

Dans la continuité du CPIER 2015-2020 et dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, le CPIER massif des Vosges 2021-2027 vise à **répondre aux grands enjeux de développement durable et de transition écologique des territoires de montagne, à travers un triple positionnement stratégique.**

Chaque positionnement est assorti de défis et actions à mettre en œuvre.

1. Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité, notamment :

- *comprendre les impacts des transformations avant d'agir et partager cette connaissance,*
- *préserver la ressource en eau, en qualité et en quantité, favoriser l'utilisation sobre de ses usages, et restaurer les fonctionnalités des zones humides et des cours d'eau,*
- *préserver la forêt du massif, en développant une sylviculture durable, plus résiliente, ...*

2. Une montagne où l'Homme exploite durablement prairies et forêts, notamment :

- *soutenir la filière bois local du massif des Vosges, en valorisant la transformation et l'utilisation des essences locales,*
- *soutenir l'agriculture de montagne, dont l'élevage et le pastoralisme, valoriser ses savoir-faire et ses produits, contribuer à diffuser une alimentation de qualité, ...*

3. Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature, notamment :

- *piloter l'économie du tourisme de montagne face au changement climatique, en diversifiant prioritairement ses activités, par le développement des territoires d'accueil que sont les stations de ski et de sports de nature, notamment par la pratique des activités « 4 saisons » : randonnée, ski alpin et disciplines nordiques comme le biathlon, VTT et vélo de route,... en structurant et coordonnant l'offre des destinations locales et visant l'excellence environnementale pour l'accueil des visiteurs,*
- *soutenir les activités artisanales, commerciales et les PME dans un contexte de montagne,*
- *faire valoir et partager une nouvelle culture commune autour des valeurs du massif des Vosges, porteuse d'un nouveau dynamisme pour bien vivre en montagne,*
- *adapter l'offre de services en montagne, en se formant à l'activité saisonnière et aux métiers de la montagne, en particulier pour le tourisme....*

- **Exemples de projets potentiellement éligibles ou éligibles au CPIER 2021-2027**

PROJETS POTENTIELLEMENT ELIGIBLES AU CPIER			
MAITRE D'OUVRAGE/Sites	Nature des projets	Coût du projet €	Financement CPIER estimé € (dont Plan Avenir Montagne)
SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE			
Vallée de Munster	Tapis roulant de montagne	335 000	234 500
	Couverture tapis et activités ludiques	415 000	332 000
Markstein	Protection du tracé supérieur de la luge sur rails	<i>Dossier de demande déposé auprès du commissariat de Massif</i>	
Lac Blanc	Passerelle Téléski	80 000	64 000

CeA - Site du CHAMP DU FEU			
Domaine Nordique	Restructuration des pistes de la Serva et Myrtilles-Rothlach	400 000	240 000
	Pôle Nordique des Myrtilles	2 200 000	1 320 000
	Pistes 4 saisons des Myrtilles	600 000	360 000
	Bâtiment d'accueil des Myrtilles	1 000 000	600 000
Pôle de la Rothlach	Rénovation/restructuration de l'auberge de la Rothlach	1 000 000	600 000
	Rénovation/reconversion de l'ex Maison Cantonnière	600 000	360 000
	Création d'un champ de luge	100 000	60 000

PROJETS DEJA RETENUS			
MAITRE D'OUVRAGE	Nature des projets	Coût du projet €	Financement CPIER et/ou PAM €
CeA	Mission d'étude des sites de montagne d'Alsace	100 000	50 000
Syndicat Mixte Markstein	Réhabilitation friche Touristra	2 624 450	2 092 040
Commune de Wildenstein	Sentier de découverte patrimonial	111 600	70 499
Commune d'Orbey	Amélioration pastorale	75 143	58 683
Commune de Dolleren	Aménagement de la ferme du Graber	280 622	73 595

- **Maquette financière**

La parité des participations - 1 € Etat / 1 € Régions / 1 € Départements - est proposée, pour un montant total de 20,656 M€ chacun, contre 15,3 M€ lors de la précédente période.

	Financeurs	Participation	Sous-total
Actions du CPIER	Etat (FNADT + MTES)	20 656 000 €	26 816 000 €
	Agence de l'Eau	6 160 000 €	
	Région Grand Est	19 004 000 €	20 656 000 €
	Région Bourgogne Franche-Comté	1 652 000 €	
	Département de la Meurthe-et-Moselle	413 120 €	20 656 000 €
	Département de la Moselle	1 652 480 €	
	Collectivité Européenne d'Alsace	10 947 680 €	
	Département de la Haute-Saône	1 032 800 €	
	Département des Vosges	5 990 240 €	
	Département du Territoire de Belfort	619 680 €	
Relance massif des Vosges	Etat (FNADT)	2 944 000 €	5 888 000 €
	Région Grand Est	2 944 000 €	
	TOTAL		74 016 000 €

Le Plan national Avenir Montagne (PAM) contribue par un apport complémentaire de 35,6 M€ en faveur du Massif des Vosges.

Avec un pourcentage de population de 53 %, le montant pour la CeA représente 10 947 680 € (contre 8,15 M€ dans la précédente programmation).

A noter que la durée du CPIER est **d'une année de plus que la précédente convention 2015-2020.**

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'adopter les termes de Contrat de Plan Interrégional Etat-Région (CPIER) 2021-2027 annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- de prendre acte que les contributions de la CeA seront valorisées au travers des projets inscrits dans les politiques territoriales ou les politiques sectorielles : ainsi, aucune enveloppe spécifique complémentaire n'a été réservée dans le budget de la CeA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY